

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 MARS 2024

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 01/03/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 29/03/2024					
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>ABSENTS</b>
	29	22	5	22	2
<b>FB/TD/OR</b> <b>N° 2024/10</b>	<b>Reprise des résultats anticipés de l'exercice 2023 et d'affectation au budget primitif 2024</b>				

**Étaient présents :** François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Sylvie ROUZET, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Fabrice PICHARD

**Excusés :**

- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Philippe POISSONNIER, Pouvoir à François BELHOMME
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET
- Hélène CHARRIER, Pouvoir à Isabelle MARCHAND

**Absentes :** Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

**Secrétaire de séance :** Armelle THÉRON-CAPLAIN

Vu l'article L. 2311-5 du CGCT qui prévoit qu'avant le vote du compte administratif, l'assemblée délibérante peut décider, entre le 31 janvier et la date limite de vote des taux de la fiscalité directe locale (habituellement au 15 avril), de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos.

En effet, les résultats peuvent être estimés au 31 décembre 2023, avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. la reprise anticipée doit être justifiée par :

- une fiche de calcul du résultat,
- une balance,
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre,
- une validation du Comptable public

Lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, seule peut être reprise par anticipation la partie excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser au 31 décembre 2023. Étant entendu qu'une correction des reports de résultats pourra être apportée, si besoin, dans le cadre d'un budget supplémentaire, après le vote du compte de gestion définitif.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le compte de gestion provisoire 2023 validé par le comptable public le 23 février 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 février 2024,

Monsieur Jacques GAY, adjoint aux Finances, propose la reprise des résultats anticipé de l'exercice 2023 ci-après et son affectation au budget de l'exercice 2024 :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 028013

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHARTRES

ETABLISSEMENT : EPERNON

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

13700 - EPERNON

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
F - Budget principal					
Investissement	2 021 812,13		-1 822 001,38		199 810,75
Fonctionnement	790 484,33		744 748,43		1 535 232,76
<b>TOTAL I</b>	<b>2 812 296,46</b>		<b>-1 077 252,95</b>		<b>1 735 043,51</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 812 296,46</b>		<b>-1 077 252,95</b>		<b>1 735 043,51</b>

CA PROVISOIRE 2023	
Section de fonctionnement	
Dépenses	7 548 155,64 €
Recettes	8 292 904,07 €
Excédent 2023 reporté	790 484,33 €
<b>A Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 535 232,76 €</b>

Section d'investissement	
Dépenses	2 880 983,61 €
Recettes	1 058 982,23 €
Excédent 2023 reporté	2 021 812,13 €
<b>B Excédent d'investissement</b>	<b>199 810,75 €</b>

<b>C Résultat de clôture de l'exercice 2023 = A+B</b>	<b>1 735 043,51 €</b>
---	-----------------------

Restes à réaliser en investissement	
Dépenses	460 162,48 €
Recettes	- €
<b>D Ecart des restes à réaliser</b>	<b>- 460 162,48 €</b>

<b>E Résultat définitif (C+D)</b>	<b>1 274 881,03 €</b>
-----------------------------------	-----------------------

**REPRISE ANTICIPEE SUR BP 2024**

RAR Dépenses	- 460 162,48 €
Excédent d'investissement	199 810,75 €
Reste à financer par versement au 1068	- 260 351,73 €

Excédent de fonctionnement	1 535 232,76 €
Versement au 1068	- 260 351,73 €
<b>Report de la section de fonctionnement pour 2024</b>	<b>1 274 881,03 €</b>



BP 2024	
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	9 371 271,15 €
Recettes	9 371 271,15 €
	<i>Recettes réelles</i> 8 096 390,12 €
<b>Excédent 2023 reporté</b>	<b>1 274 881,03 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	4 586 962,48 €
	<i>Dépenses réelles d'investissements</i> 4 126 800,00 €
	<i>RAR 2023</i> 460 162,48 €
Recettes	4 586 962,48 €
	<i>Recettes réelles</i> 4 387 151,73 €
<i>Excédent d'investissement</i>	199 810,75 €

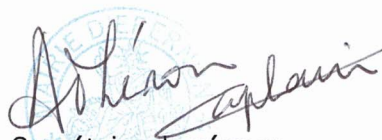
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- Décide la reprise anticipée des résultats 2023 pour le budget primitif 2024 et les inscriptions suivantes :
  - Au R002 : 1 274 881.03 €
  - Au R001 : 199 810.75 €
  - Au 1068 : 260 351.73 €

I. MARCHAND, B. ESTAMPE, F. PICHARD, R. HAMARD (Épernon notre cité de Caractère) s'abstiennent.

H. CHARRIER (Pouvoir à I. MARCHAND) s'abstient.

Fait et délibéré à Épernon,  
le 25 mars 2024



Secrétaire de séance

Armelle THÉRON-CAPLAIN



Le Maire,

François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.